

Catégorie C

Sélection des postes pour le mouvement spécifique au 1^{er} juillet 2014 CAPN n°7 des 10 et 11 octobre 2013 - Agent des Finances Publiques

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à la sélection des postes en vue du mouvement spécifique du 1^{er} juillet 2014.

L'ordre du jour initial prévoyait également l'étude des pénalisations suite aux refus de mutation du cycle 2013.

Lors du groupe de travail du 9 octobre, l'administration a donné satisfaction à la revendication et suite à la demande de **F.O.-DGFIP** en supprimant toutes les pénalisations prévues.

Les élus de **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-dessous.

Le mouvement spécifique sur poste en date du 1^{er} juillet 2014 entraînera une obligation pour les agents concernés de rester 2 ans dans le poste obtenu.

Conformément à l'instruction DGFIP 2013/10/5344 du 11 octobre 2013. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le **7 novembre 2013**, la CAP Nationale se tenant les 10 et 11 décembre 2013.

Les CAP nationales seront consultées sur la réalisation du mouvement lors des réunions prévues les **10 et 11 décembre 2013**.

Par ailleurs, l'appel à candidature sera national et concernera les cadres C des 2 filières. En cas de pluralité de candidatures pour un même emploi, la priorité est donnée aux agents de la filière gestion publique.

Le mouvement spécifique sur postes est une revendication forte de **F.O.-DGFIP**, il répond à de nombreuses attentes, il doit être séparé du mouvement général afin de constater les vacances d'emplois chroniques, vacances d'emplois aggravées par la politique de suppression d'emploi.

De plus il permet aux agents de prendre la mesure du poste sur lequel ils postulent.

F.O.-DGFIP a défendu les postes non retenus au projet, en effet dans ses documents initiaux, l'Administration proposait de ne retenir que 16 emplois sur les 35 proposés par 26 directions locales.

F.O.-DGFIP est intervenue dans l'esprit de la note de sélection des postes MAIS AUSSI en prenant en compte la réalité des charges des postes et des difficiles conditions de vie au travail.

L'administration s'est retranchée derrière son interprétation de la note en mettant en avant comme critère essentiel et incontournable le « surnombre » dans un département.

Ceci sans prendre en compte la réalité spécifique d'un poste.

F.O.-DGFIP a dénoncé cette vision dogmatique du « surnombre » que l'administration a elle-même créé avec les suppressions d'emplois.

Sensible à notre défense et aux arguments avancés par notre délégation, la Direction Générale a rajouté **5 postes** représentant **6 emplois** au projet initial :

St Etienne de St Geoirs (038036)	Pointe Noire (101004) 2 agents
St Paterne (072008)	Basse Pointe (103001)
Neufchâteau (088032)	

VOTES	POUR	CONTRE
ADMINISTRATION	X	
SOLIDAIRES		X
CGT		X
F.O.-DGFIP		X
CFDT		X

Commentaires : la délégation **F.O. DGFIP** a voté **CONTRE** lors de ce vote car la totalité des postes présentant tous les critères n'a pas été retenue, ce qui pour **F.O.-DGFIP** est inacceptable et laisse ainsi de trop nombreuses unités de travail en sous-effectif.

F.O.-DGFIP continue et continuera à demander le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Postes proposés au mouvement spécifique du 1^{er} juillet 2014 en catégorie C

Départements	Postes proposés	Nb d'emplois sollicités en Cat.C	Proposition de sélection de la Direction Générale
ALPES HTE PROVENCE	SIP SIE DE BARCELONNETTE (004037)	1	PROPOSÉ
ALPES-MARITIMES	BREIL-SUR-ROYA (006002)	1	NON RETENU
ARDECHE	LE CHEYLARD (007010)	1	PROPOSÉ
	LAMASTRE (007015)	1	PROPOSÉ
AVEYRON	MONTBAZENS (012034)	1	PROPOSÉ
	RANCE ET ROUGIERS (012026)	1	NON RETENU
CHARENTE-MARITIME	SAINT-AIGULIN (017034)	1	PROPOSÉ
CORSE DU SUD	VICO (02A012)	1	PROPOSÉ
COTE D ARMOR	MERDRIGNAC(022011)	1	NON RETENU
GARD	BEUCAIRE (030005)	1	NON RETENU
HAUTE-GARONNE	L'ISLE-EN-DODON (031050)	1	PROPOSÉ
ISERE	ST ETIENNE DE ST GEOIRS (038036)	1	PROPOSÉ
LOT ET GARONNE	FUMEL (047021)	1	NON RETENU
	NERAC (047010)	2	NON RETENU
MANCHE	BRECEY (050026)	1	PROPOSÉ
MARNE	SAINTE MENEHOULD (051016)	1	PROPOSÉ
MEUSE	MONTMEDY-DAMVILLERS (055040)	1	PROPOSÉ
NIEVRE	TANNAY(058029)	1	PROPOSÉ
	LORMES (058014)	1	PROPOSÉ
PUY DE DOME	MONTAIGUT-EN-COMBRILLE (063040)	1	PROPOSÉ
PYRENEES ORIENTALES	CFP DE CONFLENT (066026)	1	NON RETENU
BAS RHIN	RHINAU (067037)	1	NON RETENU
	MARCKOLSHEIM (067026)	1	NON RETENU
SARTHE	CFP SAINT PATERNE(072008)	1	PROPOSÉ
SEINE MARITIME	CANY-BARVILLE(076068)	1	PROPOSÉ
TARN	LACAUNE (081025)	1	PROPOSÉ
VAUCLUSE	CADENET (084009)	1	NON RETENU
	VALREAS (084028)	1	NON RETENU
VOSGES	NEUFCHATEAU (088032)	1	PROPOSÉ
GUADELOUPE	POINTE NOIRE (101010)	2	PROPOSÉ
GUYANE	SAINTE-LAURENT-DU-MARONI (102005)	1	PROPOSÉ
	SIP SIE SAINT-LAURENT-DU-MARONI (102003)	1	NON RETENU
MARTINIQUE	BASSE POINTE (103001)	1	PROPOSÉ
		35	

Déclaration liminaire

Postes éligibles au Mouvement spécifique

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulièrement morose et difficile pour les agents et les services que nous allons aborder la CAPN pour la sélection des postes du mouvement spécifique.

F.O.-DGFIP dénonce l'annonce de la suppression de 1 988 emplois à la DFGiP sur 2 564 aux finances. Ces choix amplifient les politiques d'austérité, mettent en péril le contenu et l'exercice plein et entier des missions exercées par les agents de la DGFIP, ne répondent pas aux exigences sociales et représentent un vrai recul du service public partout sur le territoire.

Ces suppressions d'emploi concernent et impactent tout particulièrement l'ordre du jour de cette CAPN.

F.O.-DGFIP souhaite vous rappeler quelles sont ses revendications fortes et ses positions concernant le mouvement spécifique sur poste.

Tout d'abord, **F.O.-DGFIP** soutient ce mouvement spécifique.

Pour nous il répond à une double attente :

- Celle des collègues souhaitant se rapprocher au plus vite de leurs centres d'intérêts matériels et moraux.
- Celle des services voyant une vacance d'emploi chronique ainsi souvent comblée.

Ce mouvement répond à de nombreuses attentes, il doit être séparé du mouvement général afin de constater les vacances d'emplois chroniques. De plus il permet aux agents de prendre la mesure du poste sur lequel ils postulent.

Pour **F.O.-DGFIP** ce mouvement est d'autant plus important cette année du fait de la suppression arbitraire du mouvement du 1^{er} avril 2014.

Nous demandons le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global.

Le maximum de postes doit être retenu.

F.O.-DGFIP est pour le mouvement spécifique sur poste qui conduit à la pérennisation du maillage territorial et de notre réseau de proximité, gage national d'un service public de qualité.

Les représentants **F.O.-DGFIP**

Véronique Liautaud, Claudine Gautronneau, Tony Plumain, Rémy Aleman

